

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2023–2024

4 MARS 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 4 MARS 2024 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement) | 3 |
| 1.1 | Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Appels à projets contre la cyberhaine» | 3 |
| 1.2 | Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projet de construction du bâtiment E sur le campus de la Plaine» | 4 |
| 1.3 | Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Fusion entre la Haute École de la Ville de Liège (HEL) et la Haute École Charlemagne» | 5 |
| 1.4 | Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Insalubrité de locaux scolaires» | 7 |
| 1.5 | Question de M. Yves Evrard, intitulée «Perspectives budgétaires» | 9 |
| 1.6 | Question de M. Matteo Segers, intitulée «Impact budgétaire potentiel en lien avec la réforme des règles budgétaires européennes» | 9 |
| 1.7 | Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au nouveau cadre budgétaire européen et mesures nécessaires pour remplir les délégations financières à l'avenir» | 9 |

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Appels à projets contre la cyberhaine»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale ont fait cause commune en juin 2023 en lançant un appel à projets visant à lutter contre la cyberhaine liée au racisme et à la xénophobie. Ce phénomène, qui connaît malheureusement un développement important, peut prendre de multiples formes sur les différents outils numériques que sont internet, les téléphones portables, les applications ludiques et les jeux vidéo, entraînant ainsi la propagation de messages violents et haineux.

Dotée d’un budget de 400 000 euros, l’initiative des pouvoirs publics vise notamment à combattre les discours de haine, à soutenir l’information, la prévention et l’aide aux victimes, ainsi qu’à mener des actions de sensibilisation et de prévention destinées au grand public.

Monsieur le Ministre, quel est le bilan de l’appel à projets qui a été clôturé au mois d’août dernier? Que pouvez-vous dire sur les neuf dossiers retenus dans le cadre des compétences de notre institution? Quel a été le suivi réalisé jusqu’à présent en concertation avec la Direction «Citoyenneté, mémoire et démocratie» (CiMÉDé) du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L’appel à projets consacré à la lutte contre la cyberhaine a été proposé aux opérateurs entre le 16 juin et le 7 août 2023. Il était effectivement pourvu d’un budget de 400 000 euros partagés entre les différentes entités selon la clé de répartition suivante: 200 000 euros pour la Région wallonne et respectivement 100 000 euros pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la suite de l’avis du comité de sélection et compte tenu des dispositifs budgétaires, neuf projets relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été retenus, dont quatre cofinancés par la Région de Bruxelles-Capitale et la

Région wallonne. Les perspectives et thématiques qui y sont abordées sont multiples. Je citerai notamment le renforcement de l'esprit critique vis-à-vis des contenus sur le web par le développement de campagnes de sensibilisation en ligne, des animations et des outils interactifs susceptibles de développer des argumentaires contre les commentaires haineux, mais aussi la réalisation de spectacles-débats sur l'extrême droite et ses stratégies de communication, la création d'un centre d'expertise et de connaissance sur la haine en ligne, ou encore la lutte contre le cybernégationnisme et les discriminations racistes, spécifiquement à l'égard des personnes afrodescendantes.

Conformément aux prescrits de l'appel à projets, ces derniers devaient débiter au lendemain de la notification de l'attribution de la subvention et se terminer au plus tard le 31 décembre 2024. Ladite notification a eu lieu lors de la séance du 26 octobre 2023 du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les projets sélectionnés sont actuellement mis en œuvre. Au regard des échéances existantes, il est encore trop tôt pour établir sérieusement un bilan de la réalisation des projets sélectionnés.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, votre réponse est positive dans la mesure où, à la veille des élections, il est important que les jeunes soient bien informés. Pouvez-vous déjà évaluer les projets retenus?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, il est encore un peu tôt pour dresser le bilan de l'action menée par les différents porteurs de projets et évaluer l'état d'avancement de ceux-ci. Je suggérerai cependant votre demande à mes services.

1.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projet de construction du bâtiment E sur le campus de la Plaine»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaite vous réinterroger à propos du projet de construction du bâtiment E sur le campus de la Plaine, situé en Région de Bruxelles-Capitale. Il est censé accueillir, à terme, les activités de l'Université libre de Bruxelles (ULB), de la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB) et de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B). Les formalités relatives au permis d'urbanisme et au permis d'environnement ayant été accomplies en 2022, il restait encore, à l'époque, à finaliser la rédaction et la publication du marché public de travaux.

L'École polytechnique de Bruxelles a publié une communication dans laquelle on peut lire: «Le terrassement du bâtiment commencera à la moitié du mois d'août 2023 et la première pierre sera posée au début de l'année civile 2024! Nous sommes dans la fin de la préparation du projet, il n'y a plus aucun problème administratif ou technique en vue, fini l'attente, on est partis!» Pourriez-vous faire le point sur

la progression de ce dossier? Pouvez-vous confirmer ou infirmer ces informations? La date de réception provisoire des travaux, fixée au 30 juin 2026, sera-t-elle respectée? Cela permettrait d'obtenir un financement par le Plan pour la reprise et la résilience (PRR).

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le marché concernant le terrassement et l'assainissement du sol pour le bâtiment E a été lancé en mai 2023 et a été attribué en juillet de la même année. Les travaux ont débuté le 4 septembre dernier et, après une interruption dont l'objectif était de dépolluer une partie des terres, ils prendront fin dans les prochaines semaines. Le marché des travaux en tant que tel a – après finalisation des derniers éléments d'études – été lancé le 6 décembre 2023. L'ouverture des offres est prévue le 12 mars 2024.

Si les offres et l'analyse qui en sera faite le permettent, le marché devrait être attribué au cours du semestre actuel et les travaux pourraient démarrer peu après. Si l'attribution – et les travaux qui en résultent – suit son cours sans recours ou faillite, l'échéance pour obtenir un financement du PRR devrait être respectée. Ce projet devrait donc prendre fin le 30 juin 2026 au plus tard.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Pour le groupe MR, il s'agit d'un dossier important: cela va permettre à terme le déménagement de l'Institut supérieur industriel de Bruxelles (ISIB) dans ce nouveau bâtiment E. Nous sommes impatients de connaître la suite. L'attente sera longue, entre le lancement du marché public et la désignation des sociétés retenues, mais nous suivrons évidemment ce dossier avec intérêt, en espérant que l'échéance de juin 2026 sera respectée.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – C'est ce que je souhaite aussi. J'espère que tous les dossiers retenus dans le cadre du PRR l'ont été à bon escient et qu'ils pourront aboutir avant le 30 juin 2026.

1.3 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Fusion entre la Haute École de la Ville de Liège (HEL) et la Haute École Charlemagne»

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, la fusion entre la Haute École de la Ville de Liège (HEL) et la Haute École Charlemagne de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) se précise. Un document reprenant les principes de la fusion entre les deux structures a récemment été soumis à la concertation syndicale.

Ce document focalise aujourd'hui l'attention, mais aussi les tensions, puisque les retours qui nous parviennent font état de nombreuses imprécisions ou erreurs, des économies à faire, du personnel certainement licencié, et ce, probablement de

manière inégale entre les deux hautes écoles, ainsi que de vente de bâtiments, etc. L'un des grands objectifs de cette fusion est d'atteindre la viabilité de la nouvelle structure. Certains craignent que les considérations économiques l'emportent sur l'objectif d'améliorer l'offre qui devrait être au cœur de cette fusion. D'après certains échos, ce projet de fusion aurait déjà aujourd'hui des conséquences, avec des horaires réduits pour certains professeurs et des heures de cours manquant aux étudiants.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire un point sur la situation actuelle? Les objectifs de viabilité financière de la nouvelle structure sont-ils subordonnés au maintien et à l'amélioration de l'offre et de la qualité pédagogique proposées, comme le craignent certains? Qu'est-il prévu pour le personnel qui serait licencié?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, tout d'abord, je voudrais rappeler que ce Parlement ayant délégué la compétence de l'enseignement organisé par la Communauté française à WBE, c'est au sein de cet organisme que votre question devrait être posée.

Cela étant dit, je vais tenter de vous donner quelques éléments de réponse. Coup sur coup, WBE a pris les décisions suivantes: reprendre l'enseignement de promotion sociale de la ville d'Andenne, reprendre l'enseignement de promotion sociale de la ville de Tournai, rouvrir l'athénée d'Angleur en collaboration avec la ville de Liège, ouvrir tous les pôles territoriaux aux autres pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel comme libre, à l'instar de ce qui se faisait déjà pour ses internats et centres PMS. Ces derniers étaient en effet déjà ouverts aux pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel et libre. Toutes ces actions ont été prises en respectant pleinement la législation et l'autonomie de WBE, c'est-à-dire sans qu'à aucun moment notre Parlement ou le gouvernement n'ait à se prononcer quant à leur opportunité. Ce sont l'esprit et la lettre du décret du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française de 2019, et nous les respectons.

À présent, il reste une volonté dans le chef des deux pouvoirs organisateurs de l'enseignement supérieur que sont la ville de Liège et WBE d'unir leurs forces en 2025 pour créer une haute école commune, permettant d'atteindre une taille critique intéressante pour faire face à tous les défis qui se posent à elle, mais aussi dans le but d'arrêter de se faire concurrence sur des filières identiques au sein de l'enseignement officiel dans un rayon de quelques kilomètres.

Récemment, la ministre Bertieaux a indiqué, au sein de notre Parlement, au sujet d'une haute école libre dans le Hainaut qui revoit actuellement profondément sa gouvernance, qu'il ne lui appartenait pas d'interférer en la matière; il en est de même pour moi ici.

La législation applicable prévoit dans le détail qu'en cas de fusion, les hautes écoles concernées s'adressent à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Nous n'en sommes pas encore là. Les deux pouvoirs organisateurs concernés ont décidé de travailler en deux temps. Plutôt que de boucler directement leur projet de fusion, ils ont décidé d'une étape intermédiaire pour arrêter les principes généraux et permettre qu'ils fassent l'objet d'une concertation entre les forces vives des deux institutions. S'agissant de principes généraux, ils ne sont pas détaillés au niveau opérationnel.

Il ne m'appartient pas de porter de jugement sur la méthode. Certains diront que c'est un peu trop flou, d'autres diront le contraire, en affirmant que travailler en deux temps de concertation est davantage démocratique, plutôt que d'arriver devant les instances avec un projet bouclé. Nous verrons dans les mois qui viennent comment les travaux des deux hautes écoles évoluent et nous examinerons avec attention leur projet de fusion lorsque celui-ci sera présenté. On me dit que WBE devrait évoquer le point au prochain conseil d'administration à la fin de ce mois. Ce sera peut-être l'occasion pour vos représentants de glaner des informations plus précises.

Mme Alice Bernard (PTB). – Il s'agit d'un projet assez ambitieux qui aura des répercussions sur le personnel dépendant de WBE, dont vous avez d'ailleurs la tutelle. Les inquiétudes formulées par les différents intervenants justifient que l'on essaie de glaner des informations un peu partout. À cet égard, nous ne manquerons pas d'interroger le prochain conseil d'administration. Entre-temps, nous avons également interrogé la ville de Liège qui est l'autre pouvoir organisateur partie prenante. Pour les étudiants et les professeurs, il est en effet important d'obtenir des réponses provenant de tous les canaux possibles pour être rassurés.

Dans votre réponse, Monsieur le Ministre, vous avez notamment abordé la question de la méthode, mais pas celle du contenu. À quoi cette école va-t-elle ressembler? Quel est son projet pédagogique? Nous aurons peut-être l'opportunité de revenir sur ces points à la prochaine occasion.

1.4 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Insalubrité de locaux scolaires»

Mme Alice Bernard (PTB). – Je voudrais baser ma question sur la situation de l'école communale Léon Deval à Seraing, qui abrite aussi l'académie de musique communale. Les vestiaires de cette école sont insalubres à cause de fuites d'eau. Ces dernières se sont aggravées récemment, mais elles existent depuis plusieurs années. Il y a eu plusieurs visites et des articles de presse y ont été consacrés. Les images montrent des morceaux de plâtre en train de se décrocher du plafond et des locaux dans un état déplorable.

L'état des infrastructures scolaires est une préoccupation généralisée en Fédération Wallonie-Bruxelles et ce constat, lié à des infrastructures très fortement dégradées au point de pouvoir provoquer des incidents, est récurrent.

L'échevine compétente à Seraing, interrogée au conseil communal, a annoncé que des travaux d'urgence avaient déjà commencé. Monsieur le Ministre, vos services ont-ils reçu une demande de la part de la ville de Seraing pour financer les rénovations?

De manière plus générale, dans des cas d'insalubrité et d'urgence pour la sécurité des élèves et du personnel, la rénovation en urgence de locaux scolaires est-elle éligible pour l'intervention du fond d'urgence pour les bâtiments scolaires ou pour un autre fond ou mécanisme de soutien, afin que les écoles concernées par ce type de situation puissent rapidement y remédier? C'est donc l'occasion de faire le point sur les différents fonds existant pour les bâtiments scolaires.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, la ville de Seraing n'a pas contacté mes services afin de solliciter des subventions pour la rénovation des vestiaires de l'école communale fondamentale Léon Deleval. À l'heure actuelle, ce dossier de travaux aurait pu faire l'objet d'une demande d'éligibilité au programme prioritaire des travaux (PPT) auprès du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP).

Je n'ai pas accès aux listes d'attente des fédérations de pouvoirs organisateurs et ce dossier n'a pas été proposé pour une demande d'éligibilité. Par ailleurs, les délais pour obtenir cette dernière sont longs compte tenu des nombreuses demandes dans les listes d'attente. Toutefois, le programme de subventions permet aussi de solliciter l'extrême urgence dans certains cas particuliers. Les critères d'accès à l'extrême urgence sont précisés dans les textes légaux encadrant le PPT. Un des critères est notamment le caractère imprévisible des défaillances constatées qui présentent un danger pour la sécurité des occupants ou rendent l'occupation des lieux impossible. Cela peut concerner des problèmes de stabilité, des incendies, des chutes de plafond, des pannes de chaudière malgré des entretiens réguliers, etc.

Dans ce cas, le pouvoir organisateur, même non éligible au PPT, dispose de la possibilité de contacter mes services qui vont vérifier sur place si les critères sont respectés. Si c'est le cas, le pouvoir organisateur peut alors commencer les travaux sur fonds propres et réclamer les subventions ultérieurement. Il évite ainsi de longues démarches avant d'obtenir l'autorisation de commencer les travaux. Le choix revient au pouvoir organisateur d'entamer, s'il le juge nécessaire, toutes les démarches énoncées précédemment.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je ne manquerai pas de transmettre votre réponse aux instances concernées.

1.5 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Perspectives budgétaires»

1.6 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Impact budgétaire potentiel en lien avec la réforme des règles budgétaires européennes»

1.7 Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au nouveau cadre budgétaire européen et mesures nécessaires pour remplir les délégations financières à l'avenir»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, les derniers chiffres du Bureau fédéral du Plan (BFP) viennent de paraître. Le BFP estime que l'économie belge devrait croître de 1,4 % en 2024 et connaître une progression comparable jusqu'en 2029. Si ce seuil de 1,4 % est certes positif, il reste évidemment beaucoup trop faible que pour maintenir notre état de bien-être actuel. Parallèlement, l'inflation s'élèverait à 2,8 % cette année et passerait sous les 2 % à partir de 2025. Tout cela reste cependant théorique et la conjoncture nous montre qu'il y a parfois des évolutions dans un sens comme dans l'autre. Le déficit public est estimé à 4,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2024 et, à politique constante, il devrait augmenter progressivement pour atteindre 5,6 % en 2029. La dette publique devrait ainsi passer de 106 % du PIB en 2024 à 117 % en 2029.

L'évolution des paramètres macroéconomiques laisse malheureusement présager une dégradation des finances publiques de notre pays. Or ces prévisions s'inscrivent dans le sillage de l'accord politique provisoire conclu le 10 février dernier sur la proposition de réforme du cadre de gouvernance économique de l'Union européenne qui, s'il devait être confirmé par le Parlement européen, pourrait induire des économies très importantes à réaliser par la Belgique. L'évolution attendue des finances publiques et le scénario d'un renforcement des règles budgétaires européennes auront évidemment des impacts sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, et en particulier sur la poursuite des investissements majeurs dans toute une série de matières, comme la rénovation des bâtiments scolaires.

Quelle est votre analyse de la situation? Quelle est votre appréciation du renforcement du pilotage budgétaire? Pensez-vous qu'il faut lui apporter des corrections avant la fin de la législature? Avez-vous enjoint à vos services de travailler anticipativement sur des scénarios d'analyse de risques du futur carcan européen, en prévision de contacts soutenus avec les autres entités belges?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Un accord de réforme des règles budgétaires est récemment intervenu entre les délégations du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne. Cet accord aura un impact direct et important sur l’avenir budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Conclu en trilogue, cet accord semble souffrir des mêmes limites méthodologiques préoccupantes que le projet proposé par la Commission européenne et adopté par le Conseil européen à la fin de 2023. Depuis plusieurs années, les règles budgétaires imposées démontrent des limites, puisqu’elles ne distinguent pas les dépenses courantes des dépenses d’investissement. Une réforme apparaît nécessaire et les débats sont ouverts entre les Européens. Pour les écologistes, l’évolution doit intégrer une réflexion de sens sur ce qui incombe aux investissements et sur ce qui permet d’assurer la transition climatique et sociale.

Nous redoutons une austérité pénalisant les investissements nécessaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre entité n’a qu’une petite part d’autonomie fiscale et doit assurer des dépenses importantes d’emploi ou d’infrastructures, mais aussi pour soutenir des politiques sectorielles ancrées dans des domaines parfois considérés comme difficilement éligibles au regard des critères européens pour les investissements. Ceux réalisés pour la petite enfance, la jeunesse, l’éducation et la transition écologique sont pourtant légitimes, tant financièrement que socialement. Plusieurs sources évoquent une règle spécifique pour les projets cofinancés par l’Union européenne. D’autres sources évoquent une volonté de permettre des investissements liés à la transition écologique et à la transition numérique. Mais rien de tout cela n’est très concret.

Monsieur le Ministre, lors de la séance plénière du 14 février dernier, vous avez déclaré que des éléments restaient à clarifier. Nous pouvons et nous devons donc agir. Vous suivez ce débat avec attention et vous avez admis avoir quelques craintes. Quelles sont-elles? Pourriez-vous développer votre point de vue sur cet accord et ses conséquences potentielles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? En tant que ministre du Budget, quelle est votre analyse de l’accord européen et comment préparez-vous les discussions du gouvernement à ce sujet?

La Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle réagir? Si oui, dans quels délais, avec quelle vision et selon quelle méthode? Avez-vous des informations plus précises sur la manière dont seront considérés les investissements liés à la transition écologique? Quels seront les impacts de cet accord sur la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. André Antoine (Les Engagés). – À l’échelle nationale, le déficit budgétaire de la Belgique pour 2024 est estimé à 27,5 milliards d’euros, soit 4,6 % du PIB. Au 31 janvier 2024, le directeur de l’Agence fédérale de la dette estimait la dette publique à 507,8 milliards d’euros, soit plus de 106 % du PIB. C’est beaucoup plus que la moyenne européenne. En 2022, dernière année pour laquelle les statistiques

européennes sont disponibles, la dette de l'ensemble des administrations publiques de la Belgique était de 104,3 % du PIB contre 91 % pour la zone euro et 83,5 % pour l'Union européenne. Le déficit est plus contrasté: il s'élève à 3,5 % du PIB en Belgique contre 3,6 % dans la zone euro et 3,3 % dans l'Union européenne. Force est donc de constater que la situation s'aggrave pour notre pays et que nous sommes systématiquement au-delà des moyennes européennes.

Cet écart pourrait se creuser encore un peu plus. En effet, selon le BFP, le déficit budgétaire de la Belgique devrait être le plus important d'Europe dans les années à venir en raison de l'inflation, du vieillissement de la population et de la hausse des taux d'intérêt à long terme. En 2028, la dette publique belge pourrait atteindre 114 % du PIB. Nous sommes donc aux antipodes des prescriptions de l'Union européenne.

La Belgique reçoit aussi des rappels à l'ordre du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Conseil central de l'économie – dont le président, pourtant un ami de notre pays, a été particulièrement dur à l'égard de notre situation – et du BFP qui exhorte les autorités belges, dont notre gouvernement, à réduire ses dépenses. La Belgique présente d'ailleurs la pire performance financière de l'Union européenne, à l'exception de la Slovaquie.

Certes, lors de la crise de la Covid-19, les critères de Maastricht ont été mis entre parenthèses. Ensuite a éclaté le conflit ukrainien, suivi de la crise énergétique; autant de bonnes raisons pour que l'Union européenne relâche légèrement la pression, même si elle n'a jamais reconnu via Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, les inondations subies par notre pays comme *one-off*. Tout le reste a été rejeté. Je me souviens des propos de l'Institut des comptes nationaux (ICN) qui avançait qu'il s'agit là d'esthétisme budgétaire dans le chef des gouvernements et que cela ne coïncide pas avec leur approche rigoureuse des statistiques financières.

Depuis lors, l'Union européenne, dans un dialogue entre la Commission, le Conseil et le Parlement, a fixé de nouvelles règles. Elles ne sont pas inconnues: c'était celles de Maastricht – 60 % du PIB pour la dette et 3 % de solde net à financer. Cela représente 37 milliards d'euros d'efforts pour notre pays et a fait dire au journal «*Le Monde*» que la Belgique allait connaître la pire période d'assainissement des finances publiques de son existence.

Sur le plan politique, pour Alexia Bertrand, il n'y a pas grand-chose de neuf, puisqu'elle y voit surtout une clarification. Il y a toutefois aussi une nouveauté: l'imposition d'une norme relative aux dépenses. Pour le reste, le calendrier d'assainissement des finances publiques est même un peu assoupli, et des écarts seront permis en termes d'investissements pour le climat et la numérisation. Mais il n'empêche: elle cite l'effort pour la prochaine législature à 27 milliards d'euros, donc entre 5 et 6 milliards d'euros à aller chercher chaque année. Et elle poursuit: ce n'est pas du côté des recettes qu'il faut chercher, mais du côté des dépenses

puisque nos contribuables ont déjà fait suffisamment d'efforts. De plus, la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'ayant pas de recettes fiscales, n'a que le bénéfice de certaines clés qui sont toutes en diminution. Monsieur le Ministre, vous avez précisé le 12 février dernier que cela représentait une perte de 480 millions d'euros pour la prochaine législature.

Les dépenses belges sont les plus élevées de la zone euro, puisqu'elles sont de 53,12 % du PIB – là où la zone euro est à 50,5 % et l'Union européenne à 49,6 %. La Belgique a un comportement atypique dans toute l'approche. Nous avons beau dire que nous avons nos propres défis et nos propres échéances, cela ne résiste pas à une analyse comparative à l'aune des 27 États membres. Bref, aujourd'hui, les recettes pressenties pour la maison Belgique – dont les nôtres – ne suivent pas les dépenses. Il faudra dès lors revoir la situation, singulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si pour la Wallonie, c'est une question de dette qu'il faudra réduire, comme au niveau fédéral, reconnaissons que c'est d'abord un problème de déficit pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut pas chaque année avoir un écart de 1 milliard, de 1,2 milliard, voire de 1,3 milliard, d'euros qu'elle emprunte sur 15 à 20 ans pour payer des salaires d'une année. Ce n'est soutenable ni en termes financiers ni en termes d'orthodoxie budgétaire ni même à l'égard des autorités européennes.

Quelle a été la réaction du gouvernement face à cet accord? Avez-vous accepté la sentence? L'avez-vous, au contraire, combattue? Allez-vous saisir le Comité de concertation (Codeco) ou bien êtes-vous divisés, comme l'est le gouvernement de la Région wallonne? J'y ai en effet interrogé sur le même sujet le ministre Doli-mont et celui-ci s'est dit globalement favorable à l'approche de l'Union européenne, refusant le mot «austérité», mais acceptant de devoir réduire les dépenses. En concluant son intervention – je ne sais pas qui il visait exactement –, il mettait en garde les «faux-monnayeurs des finances publiques». Cette position fort tranchée a d'ailleurs amené la Région wallonne à ne pas pouvoir s'exprimer sur le sujet.

Qu'en sera-t-il du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel sera l'effort puisque, d'habitude – nous verrons ce que le Conseil supérieur des finances en dira –, il est assumé à 60 % par le niveau fédéral et à 40 % par les entités fédérées? Sauf que, pour la première fois, les Flamands risquent d'être à l'équilibre en 2026 ou 2027. On les voit mal créer du surplus budgétaire pour permettre aux francophones, aux Wallons et aux Bruxellois – ne les oublions pas, parce que c'est probablement dans leur Région que la situation est la plus catastrophique –, de continuer à s'endetter.

L'entité fédérée II ne pourra plus, non plus, bénéficier des surplus des communes puisque celles-ci – voyez la déclaration de Paul Magnette – sont dans une situation telle qu'elles ont aujourd'hui besoin elles-mêmes d'oxygène nouveau de la

Région wallonne, du moins en ce qui concerne les communes wallonnes. La situation est extraordinairement préoccupante pour Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes et l'État fédéral. À l'exception de la Flandre, toute la Belgique se porte très mal, ce qui exigera des efforts extraordinairement importants durant la prochaine législature.

Comment entrevoyez-vous cette situation? Le ministre-président Jeholet – je pensais l'interroger dès à présent, mais il ne semble pas y avoir de volontaire pour l'interroger en même temps que moi – a qualifié la situation de «catastrophique». Comment pouvez-vous nuancer le propos? Quels sont les éléments qui vous permettent d'être globalement plus rassurant ou d'être à l'opposé de l'approche européenne?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L'accord conclu entre le Conseil et le Parlement est provisoire et doit encore être définitivement validé par chacune des instances. Selon les informations communiquées par le cabinet du ministre des Finances, le vote au Parlement devrait avoir lieu en avril. Nous faisons donc face pour le moment à plusieurs incertitudes.

La première concerne l'issue du vote par le Parlement européen. En cas de rejet de la proposition de réforme, les règles actuelles continueront à être appliquées. Selon le cabinet du ministre des Finances, cette situation entraînerait pour la Belgique des obligations d'amélioration du déficit au moins aussi difficiles qu'en cas d'approbation de la réforme.

La deuxième incertitude concerne l'ampleur exacte des efforts qui seront demandés. Selon les informations communiquées par le cabinet du ministre des Finances, la Commission ne communiquera la trajectoire d'ajustement propre à la Belgique et donc les efforts qui seraient à réaliser qu'à la fin du mois de juin. Néanmoins, comme vous avez pu le lire dans la presse, le ministre des Finances et la secrétaire d'État au Budget ont déjà évoqué des efforts de l'ordre de 0,65 % du PIB par an sur sept ans, soit les 27 milliards d'euros mentionnés.

La troisième incertitude concerne la répartition intrabelge des efforts à consentir. Les textes européens sont muets sur cet aspect. Une négociation devrait donc avoir lieu entre les Communautés, les Régions et le pouvoir fédéral. À ce stade, ce dernier n'a pas encore précisé de calendrier.

Au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'a jusqu'à présent pas été possible d'aboutir à un accord sur la position à défendre lors des concertations interfédérales. Je proposerai à nouveau au gouvernement de débattre de ce point lorsqu'il faudra formellement établir une position belge. En cas de désaccord, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'abstiendrait de donner une position.

À titre personnel – je rejoins en cela le ministre-président de la Région wallonne –, j'estime que la réforme des règles budgétaires est une occasion manquée, qui aurait dû, eu égard aux objectifs climatiques, numériques et sociaux, donner une réelle ambition à la stratégie européenne d'investissement public. À l'inverse, la réforme actuelle conserve la logique du désendettement comme principal moteur vers le sacro-saint objectif de 60 % d'endettement. Je crains dès lors que cette réforme entraîne des efforts trop importants et trop rapides, qui risquent de mettre en difficulté nos économies. En ce sens, les règles précédentes n'étaient pas meilleures; elles étaient même pires à certains égards, vu notamment les exigences de désendettement plus importantes que ce que prévoit la réforme actuelle.

Par ailleurs, la réforme prévoit que les dépenses nationales consacrées au cofinancement des programmes financés par l'Union européenne soient exclues des dépenses d'un gouvernement, ce qui n'était pas le cas précédemment. Certes, c'est un élément positif, mais c'est à mes yeux largement insuffisant compte tenu des besoins nécessaires aux investissements publics.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est impossible à ce stade de chiffrer les efforts qui dépendront de l'issue de la prochaine négociation intrabelge.

M. Yves Evrard (MR). – Plusieurs incertitudes planent en effet encore et chacun a une approche différente quant aux solutions pour l'avenir. Cependant, peu importe qu'il y ait ou non une réforme du cadre européen: étant donné notre situation, il convient d'assainir nos finances. Cela concerne également d'autres niveaux de pouvoir. Ce qui change, c'est que, si le cadre européen devient plus strict et plus rigoureux, nous n'aurons plus de marges de manœuvre. Il va falloir affronter cette réalité.

On voit combien les recettes de notre Fédération Wallonie-Bruxelles sont tributaires des paramètres macroéconomiques. C'est à travers la croissance et le développement économique que nous obtiendrons des chiffres favorables. Une croissance de 1,4 % est bien trop faible pour maintenir le niveau de vie actuel. J'ai entendu, en cette période un peu particulière de campagne électorale, que certains plaident pour une semaine de 32 heures de travail, voire un salaire minimum de 2 800 euros. Ce n'est pas en suivant cette direction que l'on obtiendra des chiffres de croissance suffisamment solides pour permettre à notre Fédération Wallonie-Bruxelles d'honorer nos engagements et nos obligations. Chacun doit y réfléchir le plus sereinement possible. J'espère que nous mènerons cette réflexion au cours de la prochaine législature. Qu'on le veuille ou non, nous devons être prudents quant à nos dépenses et les cibler de manière à ce qu'elles soient efficaces.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans le monde politique, il y a les partisans de l'austérité et les partisans de la prospérité. Je me sentirai toujours plus du côté des partisans de la prospérité. En effet, la prospérité d'une société

repose sur son investissement dans l'éducation, dans la culture et dans tout ce qui fait que nous sommes des hommes et des femmes investis dans notre propre rôle. La question qui se pose aujourd'hui n'est pas anodine. Est-ce que nous allons vers une société, vers une Europe qui va imposer à la Communauté française une logique d'austérité?

Nous serons toujours avec celles et ceux qui disent que l'investissement dans les matières personnalisables est une priorité, quelles que soient les règles qu'on devra édicter. Il est temps que l'Union européenne prenne conscience qu'au-delà de la question des investissements matériels, il est nécessaire d'investir dans son avenir.

Monsieur le Ministre, vous avez dit être proche du ministre-président wallon. Est-ce que le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles est proche du ministre wallon du Budget? Il y a là un enjeu politique. Les progressistes doivent s'unir pour s'assurer de maintenir la protection des personnes comme priorité. Serez-vous toujours aux côtés des écologistes pour que l'investissement soit garanti? En effet, la transition climatique et sociale ne passera que par la reconnaissance de l'investissement dans les matières personnalisables.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous ne défendons pas le retour de la dette à 60 % du PIB ni les 3 %. Toutefois, entre les 60 % et les 114 % attendus en 2028, reconnaissons qu'il y a une marge. On n'est même pas capable de stabiliser les rapports. Si on vise les 3 % du PIB alors qu'on dérive vers durablement 5 %, une marge se crée. Nous ne stabilisons pas l'exercice; nous le détériorons de manière systématique. Or, lorsque les dépenses représentent 53,12 % du PIB, on fait face à un problème: nos recettes sont inférieures aux dépenses. Et cela vaut pour l'exercice ordinaire, quand bien même on aurait écarté les investissements dont nous avons besoin pour l'avenir.

Je ne veux pas faire preuve de dogmatisme en choisissant entre la voie libérale et celle du peuple des gauches, car il me semble que la vérité se trouve au centre. Entre l'austérité et la prospérité, je choisirai plutôt la responsabilité. Ainsi, il est maladroit de dire que nous ne ferons rien et que nous ne sommes pas concernés par ce qui se joue au niveau européen. En effet, nous n'échapperons pas à notre réalité, celle qui s'impose à la Belgique: la Flandre s'envole vers l'équilibre tandis que les autres Régions sont péniblement dans la mouise budgétaire.

Enfin, Monsieur le Ministre, la portion de l'impôt des personnes physiques (IPP) ne cesse de se détériorer. Aujourd'hui, un Flamand a un revenu moyen d'environ 30 500 euros, tandis que celui du Wallon est de 24 500 euros. Cette seule différence vous empêche d'espérer que, demain, le *Vlaams Belang* et la N-VA viendront nous faire part de leur volonté d'octroyer des surplus aux Wallons ou aux francophones de Bruxelles. Cela n'est donc pas tenable.

Les chantres de la prospérité, les progressistes, les tenants de l'austérité, du libéralisme ou du conservatisme peuvent faire de grands discours à la veille des élections de juin, mais il serait plus intéressant d'entendre les pragmatiques de la responsabilité. Nous devons changer notre approche, ne fût-ce que pour nous-mêmes, sans parler des agences de notation: la Région de Bruxelles-Capitale est sur le fil du rasoir et le pouvoir fédéral s'apprête à la rejoindre. Et je ne parle même pas de la Wallonie! Dès lors, Monsieur le Ministre, je vous exhorte à adopter une approche responsable.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h55.*